



Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le 22/12/2020

ID : 063-200071199-20201221-CCPL_2020_155-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : 15 décembre 2020
Date d'affichage : 15 décembre 2020

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Agoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Claude DESNIER
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Absents :

Stéphane HOUSSIER
Guillaume LAURENT
Pierre LYAN
Matéo MOREL

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-155 : BUDGET ANNEXE CHAMP MOUTIER : DECISION N°1 – CREDITS
SUPPLEMENTAIRES POUR OPERATIONS DE STOCKS FINAUX

Rapporteur : Luc CHAPUT

Il est nécessaire de régulariser les écritures d'ordre concernant l'intégration du stock final de l'année 2020 suite :

- à l'intégration du stock initial : 5 084,69 €,
- aux dépenses d'électricité pour un montant de 533,44 € HT,
- aux dépenses d'entretien de terrains pour un montant de 2 810,00 € HT,

- aux dépenses de taxes foncières pour un montant de 718,00 €,
- et à l'annulation partielle d'un mandat sur exercice antérieur d'un montant de 36,00 €.

Il convient donc de prévoir les crédits supplémentaires suivants :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
023	Virement à la section d'investissement	+ 9 110,13 €	042	71355 – Variation stocks terrains aménagés	+ 9 110,13 €

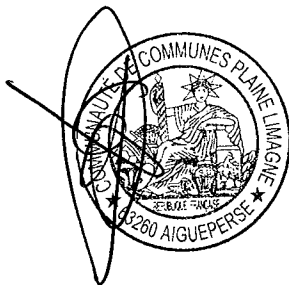
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
040	3555 – Terrains aménagés	+ 9 110,13 €	021	Virement à la section de fonctionnement	+ 9 110,13 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Champ Moutier sur l'exercice 2020.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 22/12/20
 Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

